

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 31 MAI 2017

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : Mme PANINI Béatrice procuration à Mr COHENDET Roger,

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 06/04/2017

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la Loi NOTRe la compétence : « création, aménagement, entretien et gestion des zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ainsi que la compétence en matière de « promotion du tourisme » incluant la création d’offices de tourisme, ont été transférées à La 4C au 1^{er} janvier 2017.

Mr le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui évalue, pour les compétences reprises et informe le Conseil que la commune n’ayant pas de zones citées ci-dessus le montant des charges et recettes transférées est nul.

Le Conseil approuve à l’unanimité le rapport de la CLECT

II - DESIGNATION D’UN COORDONNATEUR DE L’ENQUETE DE RECENSEMENT

Mr le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 et de la nécessité de désigner un coordonnateur d’enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Le Conseil décide de désigner comme coordonnateur d’enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement un agent de la commune qui bénéficiera de récupération du temps supplémentaire effectué.

QUESTIONS DIVERSES

« LE MONA – CANAL DU MOULIN »

Mr le Maire donne lecture au conseil de la convention pour avis, entre les riverains et la commune rédigée par l'avocat.

Après discussion le conseil décide d'apporter des modifications et des compléments d'informations, à cette convention et demande à Mr le Maire d'en faire part à l'avocat.

FOUR DE PLANCHAMP

Mr le Maire rappelle que suite à la réfection du toit, il serait souhaitable d'effectuer la remise en état des murs en pierre, présente un devis pour un montant de 1600 €HT

Le Conseil donne un avis favorable pour ces travaux à 7 voix pour et 3 voix contre.

RALENTISSEUR DEVANT LA MAIRIE

Mr le Maire informe le Conseil de la confirmation écrite de la SEML des Demoiselles pour la prise en charge des travaux de remise aux normes.

TRAVAUX RD76 PLACE DE LA PERRIERE /MAIRIE TRANCHE 1

Mr le Maire informe le Conseil que les travaux ont débuté depuis le 22/05/2017 et que des réunions de chantier ont lieu le mardi matin.

DIVERS

- Une corvée pour le débroussaillage des sentiers aura lieu le 1^{er} juillet
- Mme PION propose :
 - * que soit mis en place à l'essai dans le local de l'abri bus place de La Perrière, « un espace troc »
 - * installer une fontaine et un bacha impasse des vignes
 - * qu'un poulailler pédagogique soit installé dans le jardin d'enfants, mais que pour cela un groupe de bénévoles soit responsable de l'entretien de ce poulailler
- Mme PION demande ce que l'on envisage pour le chauffage de la salle d'animation, Mr le Maire répond que ce dossier sera traité dès les premiers froids.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 2 juin 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 2 juin 2017

LE MAIRE

